

délibération D_2025_1_6

OBJET : Acquisition de parcelles boisées D-0944, D-1017 et D-1026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de procéder à l'acquisition de plusieurs parcelles de bois taillés d'une surface totale de 1ha 06a 15ca situées à Les Renardières, Les Chenasses et les Essars et cadastrées D-0944, D-1017 et D-1026.

Le prix de l'acquisition a été fixé à 1 500 €. Les frais d'acquisition sont à la charge de la commune.

Le conseil après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.